



Reduire les frais de mutation

Par **systemed**, le 21/11/2014 à 12:47

bonjours

quel meubles peut on deduire du prix de vente d une maison????

meubles mobile (armoire chaise table)

ou

meubles fixe(cuisine equipee hotte four integre)

certaine agence opte pour la 1ere solution et d autre pour la seconde!!!!

que dit exactement la loi!!!!

merci de vos reponses eclairee

systeme d

Par **Lag0**, le 21/11/2014 à 13:23

Bonjour,

En fait, ce n'est pas un problème de loi, mais une question de réalité de la vente.

Si vous achetez une maison meublée, tous les meubles peuvent être évalués à part et à un prix correct bien entendu.

Par **systemed**, le **21/11/2014** à **18:10**

OK OK
merci Lago
pour ces infos

ystème d

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **19:36**

Bonsoir,
Il est tentant de forcer sur la valeur du mobilier pour diminuer les droits de mutation (pour l'acheteur) et éventuellement la plus-value (pour le vendeur) sans modifier la valeur globale. Attention donc à ne pas dépasser 5% du total ce qui alertera le fisc, habitué à cette estimation forfaitaire dans les opérations de succession